



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 02 Mars 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 24 février 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Toutefois, le quorum n'ayant pas été atteint, la séance n'a pu valablement délibérer.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil d'administration s'est finalement tenu le lundi 2 mars 2026, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 17 février 2026 pour la première séance.

Nouvelle convocation adressée le mardi 24 février 2026 pour la séance du 2 mars 2026.

Affichage en mairie et distribution, aux mêmes dates, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation des séances.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Émilie PEZET membres élus.

Madame Jacqueline NICAISE – Madame Martine JARLAN - Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET membres nommés.

Pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Monsieur Cédric MAUREL

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Adam BEN BRAHIM,

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline NICAISE

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 30

Arrivée de Madame PEZET à 09h35

Rapporteur : Madame la Directrice

ADOPTE				
Votants : 07	Abstention : 0	Exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 0

A la demande de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget 2026 de l'EHPAD Cécile Bousquet en fonctionnement et en investissement. Elle précise que dans l'attente de la réalisation de l'EPRD 2026 définitif au plus tard au 30 juin 2026, il convient de reconduire les lignes budgétaires ouvertes sur l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2026

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	889 310.00 €	4 742 070.90 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 105 117.26 €	103 160.01 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	904 673.04 €	37 459.07 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 899 100.30 €	4 882 689.98 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0.00 €	16 410.32 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 899 100.30 €	4 899 100.30 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0.00 €	16 410.32 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	302 532.46 €	1 256.15 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	36 202.92 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	302 532.46 €	53 869.39 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	248 663.07 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	5.09%	0.00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0.00 €	248 663.07 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	269 579.70 €	28 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	34 580.00 €	46 862.24 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	304 159.70 €	323 525.31 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	19 365.61 €	0.00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	323 525.31 €	323 525.31 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA DIRECTRICE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- ✓ **APPROUVE** l'ouverture des lignes budgétaires 2026 de l'EHPAD Cécile Bousquet présenté sous forme de budget de reconduction de l'EPRD 2025
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur Le Président pour l'application de la présente décision;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.313-12,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 75.535 du 30 Juin 1975, modifiée, relative aux Institutions Sociales et Médico-Sociales,

Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983, complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, adoptant la législation Sanitaire et Sociale aux transferts de compétence en matière d'Aide Sociale et de santé,

Vu l'arrêté du 8 Août 2002 fixant la composition des groupes fonctionnels prévus à l'article L 315-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article 58 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 16 juillet 2024,

Vu la présentation des charges et des produits annexés

Vu le tableau de financement prévisionnel annexé,

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Cédric MAUREL